



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4686  
11 février 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE EN DATE DU 11 FEVRIER 1961 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIETIQUES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de la déclaration de la  
délégation de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du  
11 février 1961, touchant les informations relatives à Patrice Lumumba, Premier  
Ministre de la République du Congo.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de  
cette déclaration soit publié comme document officiel de l'ONU.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Signé : V. ZORINE

DECLARATION DE LA DELEGATION DE L'URSS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES TOUCHANT LES INFORMATIONS RELATIVES A PATRICE LUMUMBA, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Au sujet des informations largement diffusées concernant l'assassinat de Patrice Lumumba, Premier Ministre de la République du Congo, la délégation de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies a, par une lettre du 10 février 1961, prié le Secrétaire général de vérifier immédiatement la véracité de ces informations, étant donné les graves conséquences qu'un tel acte aurait sur le plan international, et de présenter d'urgence des renseignements à ce sujet aux membres du Conseil de sécurité. Dans la lettre qu'ils ont envoyée le même jour au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les représentants de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie ont également souligné combien il était urgent que le Secrétaire général prît des mesures spéciales au sujet des informations précitées.

En raison de la tournure extrêmement critique que la situation prend actuellement au Congo, la délégation de l'URSS a proposé, aujourd'hui 11 février, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence à huis-clos pour examiner cette situation. Malheureusement, par suite des objections d'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, il s'est révélé impossible d'organiser une telle réunion bien qu'il soit tout à fait évident que, dans les circonstances actuelles, l'inaction du Conseil de sécurité ne fait que favoriser les entreprises colonialistes belges et autres qui s'efforcent d'effacer les traces des crimes commis par eux au Congo.

On éprouve une perplexité légitime en constatant que, jusqu'à présent, les membres du Conseil de sécurité n'ont toujours pas reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ni du Commandement des "forces de l'ONU" au Congo des renseignements éclairant les circonstances de la détention illégale de M. Lumumba et donnant des indications précises sur son sort, alors que c'est précisément à eux que le Conseil de sécurité a, dans ses décisions, confié la responsabilité du maintien de la paix, de la légalité et de l'ordre au Congo, y compris la sécurité des membres du Gouvernement de la République du Congo et notamment celle du chef de ce gouvernement.

Tous ces faits sont un sujet de vive inquiétude pour les Etats qui s'efforcent d'obtenir une solution pacifique du problème congolais dans l'intérêt du peuple congolais, ainsi que la suppression d'une cause redoutable de tension internationale.

Le Conseil de sécurité doit faire son devoir et mettre fin à tous les efforts déployés par les colonialistes pour maintenir leur domination au Congo, assurant ainsi la paix, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la jeune République africaine.

-----